



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **DU COMITE REGIONAL DE SUIVI DU PROJET DE REFORME DES SYSTEMES DE PAIEMENT ET DE REGLEMENT**

*(Yaoundé, le 6 juillet 2009)*

Le Comité Régional de Suivi (CRS) du Projet de Réforme des Systèmes de Paiement et de Règlement de la CEMAC a tenu sa huitième et dernière session le lundi 06 juillet 2009, aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé.

Après avoir adopté le compte-rendu de sa réunion du 05 novembre 2007, le Comité a pris acte du démarrage effectif des principales composantes de la réforme.

Le Comité s'est ainsi félicité de la mise en production du Système de Gros Montants Automatisé, en abrégé SYGMA, dont les activités avaient démarré dans l'ensemble des Etats de la CEMAC en novembre 2007.

S'agissant du Système de Télécompensation en Afrique Centrale, en abrégé SYSTAC, le Comité a relevé que malgré les retards enregistrés au démarrage, tous les systèmes nationaux ainsi que le système régional de télécompensation sont opérationnels depuis mai 2009.

Considérant que l'entrée en production de Sygma et Systac a permis de réduire considérablement les délais des transferts et d'encaissement des valeurs circulant dans la sous région, le Comité a vivement souhaité le lancement d'une vaste campagne d'information à l'endroit des Agents Economiques de la sous-région sur les potentialités offertes par ces deux systèmes.

Le Comité a également pris acte que l'Office Monétique de l'Afrique centrale (OMAC) ainsi que la Société Monétique de l'Afrique Centrale (SMAC) sont opérationnels depuis mai 2009. Il a par voie de conséquence approuvé l'idée de mettre en place un réseau de télécommunication propre à la SMAC et demandé de poursuivre la sensibilisation et l'homologation de l'ensemble des banques de la CEMAC non encore affiliées à cet organe.

Le Comité s'est en outre félicité de la mise en œuvre d'une carte bancaire sous-régionale OMAC à puce EMV (Europay – MasterCard – Visa) et a invité les établissements de crédit à l'utiliser et à la vulgariser.

Prenant en compte la volonté des dirigeants de la BEAC de procéder à la relance du Projet de création d'une Centrale des Incidents de Paiement, en abrégé, CIP, dont les travaux avaient été suspendus en novembre 2006, le Comité a validé l'ensemble des recommandations effectuées par la BEAC pour la reprise de cet important projet qui permettra de donner confiance aux agents économiques de la sous-région CEMAC à l'utilisation des moyens de paiement scripturaux.

Le Comité a appelé enfin à plus de célérité dans la mise à niveau des systèmes d'informations des banques, au respect du protocole monétique interbancaire, d'une part, et au respect de la Convention d'interbancaireté et d'interopérabilité du Système Monétique Interbancaire, d'autre part.

Considérant que la réforme vise entre autres à promouvoir la bancarisation et la lutte contre la pauvreté dans la sous-région, le Comité a mandaté la BEAC de mener une enquête auprès des ménages, entreprises et administrations publiques en vue de mesurer son impact sur cette population. Le Comité a invité pour leur part les établissements de crédit à promouvoir la bancarisation et l'usage des paiements scripturaux à travers le respect du droit au compte, la suppression progressive des chèques non barrés, la facturation rationnelle des services offerts à la clientèle et l'application des dates de valeurs telles que définies par le Comité Régional de Normalisation Financière.

Signé, le **09 JUL. 2009**

**Le Président du Comité Régional  
de Suivi,**



**Philibert ANDZEMBE**